

CIRCONSCRIPTION DE MATOURY 1 REGINA OYAPOCK

PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 201 - 201



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le BOEN n°31 du 31 août 2006 précise tous les aspects de la mise en œuvre des PPRE, pour:

" Les élèves qui **risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences** identifiées comme indispensables par les repères du socle commun à la fin d'un cycle relèvent d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Il s'agit d'élèves rencontrant des difficultés importantes ou moyennes dont la nature laisse présager qu'elles sont susceptibles de compromettre, à court ou à moyen terme, leurs apprentissages."

le PPRE est constitué d'**actions**, c'est un programme **adapté aux besoins de chaque élève, qui s'appuie sur les compétences acquises**. Il est modulable et aussi temporaire. Sa durée est fonction de la difficulté rencontrée par l'élève, ainsi que de ses progrès.

Le PPRE est fondé sur une aide pédagogique d'équipe qui implique l'élève et associe sa famille.

Nom et Prénom:

Né(e) le:

École:

Enseignant(e):

Année scolaire:

Classe:

Parcours scolaire:

Année scolaire	Classe	École fréquentée	Aides antérieures
200 - 200			
200 - 200			
200 - 200			
200 - 201			
201 - 201			

Domaines de réussite	Description des difficultés

Proposition faite aux parents (ou responsable légal) et à l'enfant le :

Commentaires:

Besoins en maîtrise de la langue:

Champs spécifiques:

- Langage oral
- Reconnaissance des mots
- Compréhension
- Vocabulaire
- Production d'écrits
- Écriture
- Grammaire
- Orthographe

Difficulté précise ciblée par le dispositif:

Compétences à travailler:

- 1.
- 2.

Actions proposées en classe ou à l'école	Résultats attendus

Besoins en mathématiques :

Champs spécifiques :

- Connaissance des nombres
- Calcul
- Organisation et gestion des données
- Grandeurs et mesures
- Géométrie

Difficulté précise ciblée par le dispositif :

Compétences à travailler: 1. 2.	
Actions proposées en classe ou à l'école Organisation pédagogique (pédagogie différenciée, aide individualisée, tutorat par un pair...), fréquence	Modalités d'évaluation

Aides proposées : <input type="checkbox"/> en classe <input type="checkbox"/> dans l'école <input type="checkbox"/> à l'extérieur de l'école	Par le RASED : <input type="checkbox"/> à dominante pédagogique <input type="checkbox"/> à dominante rééducative <input type="checkbox"/> suivi psychologique
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Aide dans l'école	
Nature de l'aide (décloisonnement, aide personnalisée, ...): Périodicité: Personnes concernées:	
RASED	
Indication de l'aide: <input type="checkbox"/> Maître E <input type="checkbox"/> Maître G <input type="checkbox"/> Psychologue Calendrier: Début: Fin: Périodicité:	
Aide extérieure	
<input type="checkbox"/> CAMPS <input type="checkbox"/> CMPP <input type="checkbox"/> CSMI <input type="checkbox"/> Implication de la famille	<input type="checkbox"/> SESSAD <input type="checkbox"/> Orthophoniste <input type="checkbox"/> Autre (préciser):

Date de début de mise en place du dispositif:

Bilan relatif aux compétences acquises par l'élève et au dispositif mis en place :

Décision suite au bilan :

- | | |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Fin du PPRE | <input type="checkbox"/> Nouveau PPRE |
| <input type="checkbox"/> Prolongation de l'action | <input type="checkbox"/> Autre dispositif d'aide |

Date:

Émargement: Parents Enseignant Directeur Intervenant

Pistes de travail pour la prochaine année scolaire :

La difficulté précise ciblée par le dispositif doit être déclinée en termes de connaissances de base en référence au socle commun de compétences et de connaissances.

Les compétences à travailler sont déterminées pour les élèves de CE1 et de CM2, en référence aux compétences de base de l'évaluation nationale et pour les autres élèves, en référence aux évaluations réalisées dans la classe.